



france*loire*
votre atout cœur dans l'immobilier

REGLEMENT DE CONSULTATION

Personne privée

SA HLM FRANCE LOIRE

Pouvoir Adjudicateur

SA HLM FRANCE LOIRE

Objet de la consultation

LMAR- Modification du mode de chauffage – Résidence la Marguillerie

Remise des offres

Date limite de réception des offres : **19/07/2024 à 18H00**

Législation applicable

Le **Code de la Commande Publique du 1^{er} avril 2019** est applicable à la présente consultation.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en **langue française** et exprimées en **euros**.

Marché à Procédure Adaptée (MAPA)

SOMMAIRE

Article 1 Objet de la consultation :	4
Article 2 Procédure de passation :	4
2.1 Procédure de passation :	4
2.2 Technique d'achat :	Erreur ! Signet non défini.
Article 3 Durée du marché :	4
Article 4 Tranche(s) :	4
4.1 Tranche ferme :	4
4.2 Tranche(s) optionnelle(s) :	4
4.2.1 Modalités d'affermissement :	4
4.2.2 Absence d'affermissement :	5
Article 5 Allotissement :	5
Article 6 Variantes obligatoires :	6
Article 7 Variantes libres :	6
Article 8 Déroulement de la consultation :	6
8.1 Modification du dossier de consultation :	6
8.2 Visite sur site :	7
8.3 Délai de validité des offres :	7
Article 9 Date limite de remise des offres :	7
Article 10 Groupement d'entreprises :	7
Article 11 Confidentialité :	8
Article 12 Langue de la procédure :	8
Article 13 Modalités de présentation des CANDIDATURES	8
13.1 Informations et documents à transmettre par le soumissionnaire et chacun des membres du groupement éventuel	8
13.2 Documents et informations relatifs aux sous-traitants.....	10
13.3 Conséquences du non-respect des modalités de présentation des candidatures	10
13.4 Demande de pièces ou d'informations complémentaires par le Pouvoir adjudicateur.....	10
Article 14 Exclusions spécifiques des soumissionnaires	11

Article 15 Modalités de présentation des OFFRES :	11
Article 16 Conditions de remise des plis :.....	13
16.1 Dispositions générales	13
Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique via le profil acheteur. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.	13
16.2 Modalités de la transmission par voie électronique.....	13
La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur via l'adresse URL suivante :	13
16.3 La signature électronique.....	13
Article 17 Analyse des candidatures	13
Article 18 Jugement des offres :.....	14
18.1 Analyse initiale et sélection des offres :	14
18.2 Négociation et attribution :	14
Article 19 Attribution du marché :.....	15
19.1 Plateforme e-attestations.....	15
19.2 Documents nécessaires à l'attribution	15
Article 20 Demandes de renseignements :.....	16
Article 21 Dossier de consultation :	16

Article 1 Objet de la consultation :

Le présent marché concerne **la modification du mode de chauffage de la résidence Marguillerie.**

Article 2 Procédure de passation :

2.1 Procédure de passation :

La présente consultation est organisée selon une **procédure adaptée** telle que définie aux articles L 2123-1 et R 2123-1 et suivants du code de la commande publique.

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à des négociations dont les modalités sont détaillées à l'article 18.2 du présent règlement de consultation.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit, à tout moment jusqu'à la signature du marché, de ne pas donner suite à la présente consultation et de mettre fin, sans indemnité, au processus de contractualisation pour des motifs d'intérêt général.

Article 3 Durée du marché :

Les travaux seront exécutés dans un délai global de 3 mois.

Le contrat vaut pour une durée de **1 an, renouvelable annuellement par tacite reconduction, sans que sa durée totale n'excède 4 ans.(à adapter)**

En cas de non reconduction du marché, une décision expresse de non reconduction sera adressée au titulaire par lettre recommandée mois avant la date d'échéance du marché.

La date de démarrage du marché est fixée au .

Article 4 Tranche(s) :

Marché non scindé en tranche

Marché scindé en :

une Tranche Ferme comprenant les travaux suivants :

Tranche(s) Optionnelle(s) suivante(s) :

Tranche optionnelle n°1 :

Tranche optionnelle n°2 :

Tranche optionnelle n°3 :

4.1 Tranche ferme :

La tranche ferme est réputée s'exécuter dès signature du présent marché.

4.2 Tranche(s) optionnelle(s) :

4.2.1 Modalités d'affermissement :

La(les)les tranche(s) optionnelle (s) ne pourra (pourront) donner lieu à exécution que si le Pouvoir Adjudicateur en émet expressément la volonté par une décision expresse d'affermissement.

Cette décision d'affermissement devra être notifiée au candidat par courriel avec accusé de réception, lettre recommandée avec accusé de réception ou remise en main propre. Un délai minimal de 5 (cinq) jours ouvrés devra être respecté entre cette notification et la date fixée pour le début de l'exécution de la tranche alors affermie.

Par la signature de l'acte d'engagement relatif au présent marché, le Candidat s'engage à exécuter dans des conditions strictement arrêtées lors de l'établissement de son offre cette/ces tranche(s) optionnelle(s).

4.2.2 Absence d'affermissement :

Le Candidat prend acte du fait que le Pouvoir Adjudicateur ne peut en aucun cas se voir contraint d'affermir la(les) Tranche(s) Optionnelle(s).

L'absence de décision expresse d'affermissement de la(des) Tranche(s) Optionnelle(s) entraînera systématiquement sa(leur) déchéance.

Cette absence d'affermissement ne pourra en aucun cas donner au Candidat un quelconque droit à indemnité et ce à quelque titre que ce soit.

Article 5 Allotissement :

Le présent marché

<input type="checkbox"/>	Est décomposé en lot(s) (à détailler) :		
	- N° Lot – intitulé : mono-attributaire ou multi-attributaire (dans ce cas préciser le nombre d'attributaire)		
	Tout opérateur économique peut être soumissionnaire à :		
	<input type="checkbox"/> un seul lot	<input type="checkbox"/>	un ou plusieurs lot(s)
<input checked="" type="checkbox"/>	Est composé d'un lot unique		

Le nombre maximal de lots auxquels un soumissionnaire peut candidater

- n'est pas limité
- est limité à lots par soumissionnaire

Le nombre maximal de lots qui sera attribué à un soumissionnaire

- n'est pas limité
- est limité à lots par soumissionnaire

Dans l'hypothèse où le soumissionnaire a postulé à plus de lots que la limite imposée, le Pouvoir adjudicateur pourra lui demander par écrit de préciser les modalités d'exécution du marché qu'il a prévues pour garantir la bonne exécution des lots auxquels il a candidaté.

Le Pouvoir adjudicateur peut également demander au soumissionnaire d'indiquer le ou les lots auxquels il renonce, et ce dans un délai de réponse déterminé.

En l'absence de réponse de sa part, ou de justifications jugées satisfaisantes par le Pouvoir adjudicateur, ou encore en cas de réponse remise en dehors du délai prescrit, le Pouvoir adjudicateur peut rejeter le ou les lot(s) de son choix, sans que le candidat puisse exiger

une quelconque indemnité, ni élever quelque réclamation que ce soit. Le soumissionnaire en est informé.

Dans l'hypothèse où un soumissionnaire est classé premier sur un nombre de lots plus important que le nombre maximal de lots qu'il peut se voir attribuer, la même règle s'applique.

Après rejet du ou des lots surnuméraires, le Pouvoir adjudicateur choisit le candidat classé immédiatement après.

Article 6 Variantes obligatoires :

La présente consultation :

- ne comprend pas variante obligatoire
- comprend la (les) variante (s) obligatoire(s) décrite(s) dans le dossier de consultation.

En présence de variante(s) obligatoire(s) le chiffrage de cette (ces) variante(s) est (sont) obligatoire(s).

L'absence de chiffrage d'une variante obligatoire entraîne le caractère irrégulier de l'offre.

L'acheteur décidera de retenir ou non la ou les variante(s) au moment du choix de l'offre.

Article 7 Variantes libres :

Les soumissionnaires sont informés que

- Les variantes libres ne sont pas autorisées
- Les variantes libres sont autorisées

Pour la présentation des variantes, le soumissionnaire doit au préalable remettre une proposition conforme à l'offre de base et aux éventuelles options décrites dans les documents de la consultation.

Les variantes devront être liées à l'objet du marché, respecter les exigences minimales des documents de la consultation, et pourront porter notamment, sur les points suivants :

- Réduction du planning prévisionnel
- Système constructif propre à l'entreprise
- Prestations...

Article 8 Déroulement de la consultation :

8.1 Modification du dossier de consultation :

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation, au plus tard 6 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres. Ces modifications n'altéreront en rien les éléments substantiels du marché.

Tous les soumissionnaires déclarés auprès du Pouvoir adjudicateur, et ayant retiré un dossier de consultation seront, le cas échéant, informés de ces modifications dans de strictes conditions d'égalité.

Les soumissionnaires devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

8.2 Visite sur site :

La visite sur site se fera sous l'unique responsabilité des candidats. Ils seront entièrement responsables de leurs collaborateurs au cours de ses visites.

Sans objet

Visite facultative : personne à contacter

La date visite des lieux est fixée au : 20 de h00 à h00

Visite obligatoire : personne à contacter : Mme METREF joignable au 06 70 34 22 19

La date visite des lieux est fixée au : 12/07/2024 de 13h00 à 18h00

Les candidats à la présente consultation devront procéder à la visite des lieux pour l'établissement de leur offre.

8.3 Délai de validité des offres :

Tout candidat s'engage à maintenir l'ensemble des termes de son offre durant un délai de **180 JOURS** à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

Article 9 Date limite de remise des offres :

La date limite de remise des offres est fixée au :

19 Juillet 2024 à 18h00

Les offres remises après la date et l'heure fixée ne seront pas prises en compte.

Article 10 Groupement d'entreprises :

Conformément aux articles R 2142-19 et suivants du Code de la Commande Publique, les soumissionnaires peuvent se présenter sous forme de groupement d'opérateurs économiques avec un mandataire.

En aucun cas un même opérateur économique ne peut être mandataire de plus d'un groupement.

Afin de garantir le respect des règles relatives à la concurrence, les soumissionnaires :

ne peuvent se présenter en tant que membre de plusieurs groupements

ne peuvent se présenter en tant que mandataire d'un groupement et membre d'un ou de plusieurs autres groupements

Après l'attribution du marché et pour sa bonne exécution, les soumissionnaires sont informés que la forme juridique du groupement sera :

Groupement conjoint Groupement conjoint avec solidarité du mandataire

Groupement solidaire entre toutes les entreprises

Cette forme de groupement est nécessaire à la bonne exécution du marché. Le Pouvoir Adjudicateur dans le cadre de sa mission d'intérêt général et de la bonne gestion de ses deniers doit se prémunir de la défaillance éventuelle d'une entreprise Titulaire.

Article 11 Confidentialité :

Le Pouvoir Adjudicateur rappelle aux candidats que chacun d'entre eux est entendu dans des conditions de stricte égalité et qu'aucun élément de leurs propositions ne sera communiqué aux autres candidats sans leur accord préalable exprès.

Les renseignements techniques, dossiers de consultation, dossiers d'études, méthodes, normes, programmes, documentations, etc., demeurent la propriété du Pouvoir Adjudicateur lorsqu'il les fournit aux candidats dans le cadre de la présente procédure. Les candidats ne peuvent, sans autorisation écrite du Pouvoir Adjudicateur, les divulguer et/ou les exploiter.

Article 12 Langue de la procédure :

La langue de la procédure est le français. L'ensemble des pièces de la candidature et de l'offre sera rédigé en français et Les traductions en français devront être certifiées conformes aux originaux.

Article 13 Modalités de présentation des CANDIDATURES

13.1 Informations et documents à transmettre par le soumissionnaire et chacun des membres du groupement éventuel

Pour démontrer ses capacités techniques, professionnelles et financières, les candidats transmettent ou mettent à disposition du pouvoir adjudicateur l'ensemble des informations indiquées dans **les cases cochées ci-dessous**, ainsi que les documents justificatifs correspondants.

Les **pièces de candidatures devront être nommées** suivant les indications précisées ci-dessous dans la partie nommage et transmises en **format PDF ou word, les chemins d'accès ne devront pas dépasser 100 caractères**.

Déclaration du candidat :	
<input checked="" type="checkbox"/>	DC1 (Lettre de candidature, éventuelle désignation du mandataire) et DC2 (Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement) contenant les informations demandées ci-dessous (cases cochées) Ou <input checked="" type="checkbox"/> Document Unique de Marché Européen (DUME) L'ensemble de ces formulaires sont disponibles gratuitement sur le site suivant : http://www.economie.gouv.fr Nommage : DC (nom du candidat)
<input checked="" type="checkbox"/>	Si le candidat est placé en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde, une copie du jugement Nommage : RJ (nom du candidat)
Capacité(s) financière(s) :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant l'objet du marché sur les trois dernières années d'exercice disponible

	<p>Ou (à choisir)</p> <p>Chiffre d'affaires global sur les trois dernières années d'exercice disponible</p> <p>Ou</p> <p>tout autre document équivalent attestant de la capacité financière du candidat (exemple une déclaration appropriée de banque etc.)</p> <p>Nommage : CA (nom du candidat)</p>
Capacité(s) technique(s) :	
<input type="checkbox"/>	<p>Description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le soumissionnaire dispose pour la réalisation du marché</p> <p>Nommage : Moyens Techniques (nom du candidat)</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les effectifs moyens annuels du soumissionnaire ainsi que du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années</p> <p>Nommage : Moyens Humains (nom du candidat)</p>
Capacité(s) professionnelle(s) :	
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Toute attestation de qualification pertinente pouvant justifier des compétences demandées (exemple un certificat de qualification professionnelle, un diplôme etc.)</p> <p>Nommage : Certification(s) (nom du candidat)</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Attestation de compétence amiante SS4 des personnels de l'entreprise (encadrant(s) techniques(s), encadrant(s) de chantier et opérateur(s))</p> <p>Nommage : AttSS4 (nom du candidat)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Certificat de qualification « Traitement de l'amiante »</p> <p>Nommage : QualifSS3 (nom du candidat)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Certification amiante SS3 des personnels de l'entreprise (encadrant(s) techniques(s), encadrant(s) de chantier et opérateur(s))</p> <p>Nommage : CertifSS3 (nom du candidat)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Attestation AIPR du personnel</p> <p>Nommage : AttAIPR (nom du candidat)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>La liste des marchés exécutés au cours des trois dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les interventions les plus importantes. Ces attestations indiquent le montant, l'époque, le lieu d'exécution et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.</p> <p>Nommage : ex : Références (nom du candidat)</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Les titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestations de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché</p> <p>Nommage : ex : Titres (nom du candidat)</p>

<input type="checkbox"/>	<p>Les références pour le type de marché concerné</p> <p>Ou (à choisir)</p> <p>les références professionnelles concernant les fournitures ou les services objet du marché pour les trois dernières années</p> <p>Nommage : ex : Références 2 (nom du candidat)</p>
--------------------------	--

13.2 Documents et informations relatifs aux sous-traitants

Lorsque le soumissionnaire entend sous-traiter une partie des prestations objet du marché, il remet obligatoirement un dossier de présentation du(des) sous-traitant(s) selon les modalités ci-après définies. **A défaut, sa candidature et/ou son offre sont susceptibles d'être déclarées irrégulières** par le Pouvoir adjudicateur.

Le formulaire DC4 peut être utilisé, il est disponible à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Le dossier de présentation du sous-traitant contient les documents suivants :

- ❖ L'identification du sous-traitant
- ❖ Le détail de la nature et le détail des prix des prestations sous-traitées
- ❖ Les conditions de paiement
- ❖ Le montant maximum prévisionnel des sommes à verser directement au sous-traitant
- ❖ Le détail des capacités du sous-traitant
- ❖ Une déclaration sur l'honneur du candidat conforme au modèle joint au dossier de consultation dûment datée et signée attestant que le sous-traitant n'entre pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner en application des articles L2141-1 et suivants du Code de la Commande Publique.
- ❖ Si le sous-traitant est placé en redressement judiciaire, une copie du ou des jugements prononcés à cet effet

Lorsque le montant des prestations sous-traitées semble anormalement bas, l'acheteur demandera au candidat de fournir des précisions et justifications sur le montant de ces prestations. Si, après vérification des justifications fournies par l'opérateur économique, l'acheteur établit que le montant des prestations sous-traitées est anormalement bas, il rejette l'offre lorsque la demande de sous-traitance intervient au moment du dépôt de l'offre ou n'accepte pas le sous-traitant proposé, lorsque la demande de sous-traitance est présentée après le dépôt de l'offre.

13.3 Conséquences du non-respect des modalités de présentation des candidatures

Les soumissionnaires n'ayant pu, au jour fixé pour la date limite de remise des offres, apporter l'ensemble des pièces demandées, verront leur candidature rejetée. Leur offre sera alors tenue à leur disposition pour restitution contre décharge.

Toutefois, sur décision de la Commission d'appel d'offres, il pourra être accordé aux opérateurs concernés de compléter les pièces absentes ou incomplètes dans un délai identique pour tous.

13.4 Demande de pièces ou d'informations complémentaires par le Pouvoir adjudicateur

Le Pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander, à chaque soumissionnaire, les documents ou les informations non fournies et qui seraient utiles, pour apprécier les capacités techniques, professionnelles et financières des soumissionnaires, ou pour vérifier l'absence d'exclusion à un marché.

Le soumissionnaire recevra une demande via le profil acheteur assortie d'une date de réponse. L'absence de réponse, le non-respect du délai prescrit, ou encore la transmission de réponses jugées non satisfaisantes par le Pouvoir adjudicateur, entraînent le rejet de la candidature, sans que le soumissionnaire ne puisse élever aucune contestation.

Article 14 Exclusions spécifiques des soumissionnaires

En cas de manquement à l'une quelconque des interdictions facultatives indiquées aux articles L 2141-7 et suivants du Code de la Commande Publique le soumissionnaire sera exclu de la présente consultation après mise en demeure de présenter ses observations restée infructueuse dans le délai minimum de 8 jours calendaires suivant envoi par le Pouvoir adjudicateur. Il sera demandé au soumissionnaire d'établir qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements évoqués aux articles précités ou que sa participation à la procédure de passation n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Le soumissionnaire est également exclu de la procédure dans les mêmes conditions en cas de justifications jugées non convaincantes par le pouvoir adjudicateur ou d'absence de réponses aux demandes complémentaires qui lui sont faites, ou encore en cas de non-respect du délai de réponse prescrit.

Article 15 Modalités de présentation des OFFRES :

Les offres non conformes aux prescriptions ci-dessous sont susceptibles d'être éliminées conformément aux articles R 2152-1 et suivants du Code de la Commande Publique.

Les offres devront impérativement contenir les éléments suivants, dûment remplis, sans ajout ni modifications (**cases cochées uniquement**).

Les **pièces de l'offre devront être nommées** suivant les indications précisées ci-dessous dans la partie nommage et transmises en **format pdf ou excel et les chemins d'accès ne devront pas dépasser 100 caractères**.

<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Acte d'engagement</p> <p><u>A.E. : (obligatoire pour la promotion) A remplir selon le modèle joint au dossier de consultation, dûment complété, paraphé et signé par une personne habilitée à le faire</u></p> <p>Nommage : A.E. (nom du candidat)</p> <p>Format : pdf</p>
<input checked="" type="checkbox"/>	<p>DPGF ou BPU complété</p> <p><u>Facultatif :(obligatoire pour la promotion) selon le modèle joint au dossier de consultation dont les colonnes Prix unitaires et Montant sont à renseigner par l'entreprise (Les quantités sont données à titre indicatif - à vérifier)</u></p> <p>Nommage : D.P.G.F. ou BPU (nom du candidat)</p> <p>Format : Choisir le format souhaité</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Devis</p> <p>Nommage : Devis (nom du candidat)</p> <p>Format : Choisir le format souhaité</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Attestation sur l'honneur de visite du ou des site(s) concerné(s)</p> <p>Nommage : Visite (nom du candidat)</p> <p>Format : Choisir le format souhaité</p>
<input type="checkbox"/>	<p>Fiches techniques des produits, matériels et matériaux proposés</p> <p>Nommage : FT(nom du candidat)</p>

<input checked="" type="checkbox"/>	Mémoire technique
<input type="checkbox"/>	Sans objet
<input checked="" type="checkbox"/>	Compléter le document intitulé « cadre du mémoire technique » joint au DCE Nommage : MT(nom du candidat) Format : Choisir le format souhaité
<input checked="" type="checkbox"/>	détaillant impérativement les éléments suivants (à choisir) :
	<input checked="" type="checkbox"/> Les moyens : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les moyens humains mis à disposition pour l'opération <input checked="" type="checkbox"/> Les moyens techniques mis à disposition pour l'opération <input type="checkbox"/> Le détail des travaux sous-traités <input checked="" type="checkbox"/> Les dispositions spécifiques en matière de sécurité pour l'opération <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Les délais : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les délais prévisionnels globaux et détaillés <input checked="" type="checkbox"/> Le délai de levée des réserves, de traitement des GPA <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Le mode de gestion des réserves et reporting : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Les engagements environnementaux pour l'opération (gestion des déchets, ...) : <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Traitement des déchets D3E <input checked="" type="checkbox"/> Optimisation des transports
	<input type="checkbox"/> Le mode de gestion de l'insertion sociale : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> La conformité au DCE : <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> Si variante libre proposée, le dossier général de présentation de la variante conformément aux modalités de présentation décrite à l'article 5 du règlement de consultation. <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Autre Nommage : MT (nom du candidat) Format : Choisir le format souhaité

Article 16 Conditions de remise des plis :

16.1 Dispositions générales

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique via le profil acheteur. **Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.**

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer des prérequis techniques nécessaires pour pouvoir candidater. Il s'oblige en outre à conserver une adresse mail valide durant toute la durée de la procédure.

En cas de besoin, le soumissionnaire dispose d'un service d'assistance pour le dépôt des plis sur le profil acheteur.

16.2 Modalités de la transmission par voie électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur via l'adresse URL suivante :

www.franceloire.fr/espace-fournisseurs/nos-appels-doffres

Qui revoie vers le site suivant : <https://www.marches-securises.fr>

La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, clé usb ...) n'est pas autorisée.

En cas de double envoi, **seul le dernier envoi sera pris en compte.**

Le choix du mode de transmission étant irréversible, les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis durant toute la procédure.

Les candidats doivent s'assurer que l'adresse électronique indiquée sur marchés sécurisés reste valide pendant toute la durée de la procédure.

16.3 La signature électronique

- Sans objet, le marché sera signé de façon manuscrite
- Le marché devra être signé électroniquement

Article 17 Analyse des candidatures

En application de l'article R2144-3 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de procéder à la vérification de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles des candidats à l'issue du classement des offres.

Les candidatures seront jugées, conformément aux articles R 2144-1 et suivants du Code de la Commande Publique, au regard leurs **capacités professionnelles, techniques et financières.**

Les soumissionnaires dont l'expérience ou les capacités professionnelles, techniques ou financières apparaissent insuffisantes verront leur candidature éliminée.

Article 18 Jugement des offres :

L'attribution du marché sera faite, conformément aux articles R 2152-6 et suivants du Code de la Commande Publique, à l'**offre économiquement la plus avantageuse**, en fonction des critères de choix suivants :

18.1 Analyse initiale et sélection des offres :

Une fois les offres réceptionnées, le Pouvoir Adjudicateur procède à une analyse et à un classement de celles-ci sur la base des critères de jugements pondérés suivants :

Critères de jugement	Pondération
<input checked="" type="checkbox"/> Prix	60 %
<input checked="" type="checkbox"/> Valeur technique, à décomposer suivant critère type :	40 %
<i>Les Moyens</i>	<i>10 %</i>
<i>Les Délais</i>	<i>10 %</i>
<i>La conformité au DCE</i>	<i>10 %</i>
<i>Les engagements environnementaux (gestion des déchets, etc...)</i>	<i>10 %</i>

NOTA : Dans le cas où il est demandé de répondre suivant le modèle joint, si le soumissionnaire n'utilise pas le modèle de mémoire technique joint au DCE, sa note « valeur technique » sera 0. De plus au-delà du nombre de pages demandées les informations ne seront pas prises en compte pour l'analyse de l'offre.

Des précisions pourront être demandées au candidat, notamment :

- Lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire ou sa teneur à compléter,
- Lorsque l'offre apparaît anormalement basse,
- ou encore, dans le cadre de discordance entre le montant de l'offre d'une part, et les éléments ayant contribué à la détermination de ce montant d'autre part.

18.2 Négociation et attribution :

Au terme de ce classement, seuls les candidats ayant présentés les offres classées aux 3 premières places pourront être invités à négocier. Les candidats dont l'offre s'est classée aux places suivantes sont éliminés et en seront tenus informés dans les meilleurs délais.

Le Pouvoir adjudicateur pourra procéder à une négociation des offres de ces candidats dans le strict respect des principes fondamentaux de la commande publique issus de l'article L3 du titre préliminaire du Code de la Commande Publique.

Les offres irrégulières ou inacceptables pourront être admises à la négociation dans le cas de figure où il n'y aurait pas suffisamment d'offres.

Elles seront éliminées à l'issue de la négociation si celles-ci demeurent irrégulières ou inacceptables.

Au terme de cette négociation, l'attribution du marché sera faite, conformément aux articles R 2152-6 et suivants du Code de la Commande Publique précités, à l'offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères de jugement posés à l'article 18.1 du présent règlement de consultation.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve toutefois la possibilité d'attribuer sans négociation le marché sur la base des offres initiales conformément à l'article R 2123-5 du Code de la Commande Publique.

Article 19 Attribution du marché :

19.1 Plateforme e-attestations

Pour le recueil et la vérification des pièces réglementaires lors de l'attribution ainsi que pour le contrôle de la conformité administrative pendant la vie du marché (actualisation tous les 6 mois), France Loire utilise la plateforme en ligne **e-Attestations**.

Cette dernière permet au Titulaire de répondre simplement et gratuitement à ses obligations en tenant à jour son dossier administratif qui est mutualisé pour tous les donneurs d'ordres qui utilisent cette solution (démarches à effectuer une seule fois). Elle présente aussi l'avantage d'être directement connectée aux bases de certains organismes (URSSAF, Impôts ...) ce qui évite de déposer les documents associés (ou uniquement en cas de régularisation de votre situation).

Si le Titulaire n'est pas encore inscrit sur la plateforme, il communiquera le nom d'une personne de contact ainsi qu'une adresse mail à l'adresse indiquée par le Pouvoir Adjudicateur dans le courrier d'attribution provisoire. Le Pouvoir Adjudicateur effectuera alors l'inscription du Titulaire. Ce dernier recevra ensuite un mail avec ses identifiants et les instructions pour compléter son dossier avec les documents nécessaires.

19.2 Documents nécessaires à l'attribution

Les articles R2143-6 et suivants du code de la commande publique imposent au Pouvoir Adjudicateur de vérifier que le candidat auquel il envisage d'attribuer le marché n'entre pas dans un des cas d'exclusion qu'il cite. Le code du travail impose également certaines vérifications. Par conséquent, le compte e-attestations de l'attributaire du marché devra, **préalablement à la signature** du marché, être à jour des documents suivants :

- **Attestation de vigilance** datant de moins de 6 mois (cotisations sociales URSSAF, MSA...) : document généré automatiquement si le candidat à jour de vos cotisations, à récupérer auprès de votre organisme et déposer uniquement en cas de régularisation ou si la solution n'est pas encore connectée à votre organisme
En cas d'obtention d'un accord de délai de paiement-échancier, le Titulaire contactera directement le Pouvoir Adjudicateur pour traiter cette situation particulière
- **Liste nominative des salariés étrangers soumis à autorisation de travail** : attestation automatique selon la situation (emploi ou non emploi) avec une déclaration en ligne sécurisée faisant foi en cas de contrôle
- **Attestation de régularité fiscale** : document généré automatiquement si le Titulaire est à jour de ses cotisations, à récupérer auprès du centre des impôts et déposer uniquement en cas de régularisation
- **Attestation d'assurance RC PRO** en cours de validité

Selon la situation du TITULAIRE (documents demandés ou pas dans e-Attestations pour compléter le dossier)

- Attestation PROBTP

- Certificat Congés Payés Chômage intempérie
- Attestation d'assurance décennale en cours de validité

Si le Titulaire est établi à l'étranger, il devra fournir tout document équivalent à ceux listés ci-dessus.

Par ailleurs, certains documents ne peuvent pas être gérés via e-attestations, le Titulaire devra donc transmettre au Pouvoir Adjudicateur (selon les modalités indiquées dans le courrier d'attribution) :

- Un Relevé identité bancaire (RIB)
- Une copie du/des éventuel(s) jugement(s) prononcé(s) (redressement judiciaire ...)

Dans l'hypothèse où le Titulaire souhaiterait détacher des salariés étrangers pour l'exécution du présent marché, il transmettra également les documents ci-dessous :

- Une copie de la déclaration préalable de détachement auprès de l'inspection du travail
- Une copie du document désignant le représentant national de l'entreprise établie à l'étranger

A défaut de mise à disposition de l'un des documents mentionnés ci-dessus dans les délais prescrits par le Pouvoir adjudicateur, l'attributaire provisoire est éliminé de la procédure et le marché est attribué au candidat classé immédiatement après lui.

Article 20 Demandes de renseignements :

Toutes les demandes de renseignements complémentaires seront effectuées depuis le profil acheteur.

Article 21 Dossier de consultation :

Le dossier de consultation est accessible sur le profil d'acheteur du Pouvoir adjudicateur via l'adresse suivante :

www.franceloire.fr/espace-fournisseurs/nos-appels-doffres

Qui renvoie vers le site suivant : <https://www.marches-securises.fr>